



# Contrat d'engagement : PANIERS MARAICHERS

## Edité par l'association « Les jardins de Sillac »

### Saison 2011

L'association a pour objet, dans le respect de la charte des AMAP :

- de maintenir une agriculture paysanne et durable sous la forme d'un partenariat solidaire entre producteurs et consommateurs
- de promouvoir des produits de qualité, de saison, variés, écologiquement sains et socialement équitable
- de permettre à ses adhérents de retrouver des liens avec la terre

**Contractants : Paysan-producteur :** Hervé GEORGES

Domaine de Sillac, 33770 Salles, Tél : 05 58 82 16 68

### Adhérent/e à l'association « Les Jardins de Sillac »:

Nom : ..... Courriel : .....

Tél : ..... Adresse: .....

### Termes du contrat : Les engagements du producteur :

- Je m'engage à fournir 21 paniers de légumes de saison (mini prévu 6kg, et 6 variétés), frais et écologiquement sains de ma production, et d'être transparent sur le mode de fixation du prix et mes méthodes de travail
- Je livrerai les paniers hebdomadaires sur la période du 07/06/2011 au 28/10/2011 (dates incluses)
- Je détermine le contenu du panier en fonction de la quantité et de la diversité des légumes disponibles
- J'accepte que les adhérent/es viennent m'aider bénévolement, s'ils sont volontaires et disponibles
- Je fournis en début de saison la liste des variétés de légumes qui ont été mises en culture

### Les engagements de l'adhérent/e :

- Je pré-finance l'achat d'un panier hebdomadaire, sur la période du 02/06/2010 au 30/10/2010 (dates incluses)
- Je reconnais que les intempéries, les ravageurs et les maladies font partie intégrante de l'agriculture et peuvent nuire à la récolte. J'accepte d'assumer ces risques, sachant que je recevrai ma juste part de la récolte de la saison
- Je récupère mon panier le  **mardi de 19 à 20h à la ferme de Sillac**       **1 fois par semaine OU**  
 **ou le vendredi de 19 à 20h à Sanguinet (Esp. GEMME)**       **1 fois toutes les 2 semaines**
- Quand je ne peux pas venir chercher mon panier, je cherche quelqu'un prêt à le prendre et émarger à ma place, et préviens le producteur et l'association (qui peut également proposer un remplaçant)
- Je m'efforce à effectuer, durant la période du contrat, au moins 2 permanences sur le lieu de distribution (répartition entre paniers et émargement de la distribution)

### Conditions :

- Je remets au producteur, au moment de l'engagement au présent contrat, les chèques, libellés à son nom, correspondant à la commande totale, soit :  **21 paniers 420 € : 1 chèque de 100 € et 4 chèques de 80 €.**

**10 paniers 200 € : 5 chèques de 40 €.**

**11 paniers 220 € : 1 chèque de 60 € et 4 chèques de 40 €.**

**Chèques /Dates de distribution (rayer les dates inutiles dans le cas d'un panier sur 2 et cocher ci-dessous) :**

				<input type="checkbox"/> 420 €	<input type="checkbox"/> 200 €	<input type="checkbox"/> 220 €
7 ou 10 juin	14 ou 17 juin	21 ou 24 juin	28/06 ou 1 juil	80 €	40 €	40 €
5 ou 8 juil	12 ou 15 juil	19 ou 22 juil	26 ou 29 juil	80 €	40 €	40 €
2 ou 5 août	9 ou 12 août	16 ou 19 août	23 ou 26 août	80 €	40 €	40 €
30/08 ou 2 sept	6 ou 9 sept	13 ou 16 sept	20 ou 23 sept	100 €	40 €	60 €
4 ou 7 oct	11 ou 14 oct	18 ou 21 oct	25 ou 28 oct	80 €	40 €	40 €

Résiliation : Toute résiliation à l'abonnement panier reste possible sous conditions (force majeure, diminution des revenus, ...). Un accord sera étudié avec le producteur et le bureau de l'association *Les Jardins de Sillac* pour la restitution des chèques.

**Fait à Sanguinet, le / /2010 Signature du paysan-producteur :**      **Signature de l'adhérent/e :**

Contacts : Hervé GEORGES: voir ci-dessus

Les Jardins de Sillac : amapsillac@gmail.com

Béregère Ponsin-Gozaard, Présidente de l'association (Tél : 06 14 39 06 25 ou 05 57 70 74 24)